SEMINAIRE

Télétravail optimisé : au service de la performance de l'entreprise

OBJECTIFS

- Créer une communauté et stimuler les échanges.
- Favoriser la créativité collective.
- Organiser la production de livrables communs ;Organiser des réunions productives et conviviales

MODULE 1 : Organiser son télé-travail ou son travail à distance

- S'imposer une routine de vie
- Organiser son temps professionnel et son temps personnelle
- Adopter une posture professionnelle dans son espace 'bureau-maison » Organiser sa journée professionnelle à la maison.

MODULE 2 : Créer une communauté digitale et stimuler les échanges

- Choisir un outil de communauté virtuelle.
- Créer un événement virtuel pour souder la communauté grâce à une expérience émotionnelle commune.
- Partager des valeurs communes via un nuage de mots.

MODULE 3: Favoriser la créativité collective

- Animer un brainstorming synchrone ou asynchrone, à l'aide de cartes mentales
- ou de murs digitaux.
- Organiser un événement d'innovation ouverte à plusieurs équipes ou avec l'extérieur.
- Organiser un vote pour sélectionner les idées les plus prometteuses.

PROGRAMME

MODULE 4 : Faire du partage de veille et d'expertise

- Partager sa veille ou faire une curation commune.
- Partager et annoter des pages web et documents pdf
- Faire vivre un wiki collaboratif.
- Faire des tutoriels conviviaux facilement

MODULE 5 : Réaliser un travail collaboratif

- Piloter des tâches communes et suivre leur avancement.
- Travailler à plusieurs sur un même document, en mode synchrone ou asynchrone.
- Organiser la nomenclature d'une bibliothèque collective et les règles de mise à jour des documents,

MODULE 6 : Enrichir les réunions physiques ou à distance

- Tirer parti du digital pour organiser facilement la réunion.
- Stimuler l'engagement de tous : sondage, partage des premières idées, teasing.
- Ajouter une touche d'ambiance grâce à des apps ludiques.
- Conserver les points clés de la réunion sous une forme accessible

MODULE 7 : Quelle réglementation pour le télé-travail

- Le cadre légal du télétravail
- La mise en place du télétravail au regard de la loi
- L'exercice et le déroulement du télétravail : ce que dit la loi

DURÉE

4 X 2 heures

POPULATION CONCERNÉE

Toute personne en charge d'une activité commerciale, financière et adminisatrive

